

N° CP 7°/21-06  
Séance du 05 mai 2006

REÇU A LA PRÉFECTURE  
10 MAI 2006

**DEVELOPPEMENT CULTUREL DE MULHOUSE**

**Exposition art contemporain Mulhouse 00**  
**Attribution d'un prix**

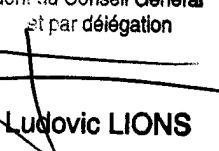
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente
- VU la délibération n° E8-2004 du 14 avril 2004 modifiée par la délibération 5004/IV-108 du 15 octobre 2004
- VU la délibération n° 2006/I-7è/05 du Conseil Général du 08 décembre 2005 relative à un projet culturel dans le Haut-Rhin
- VU le rapport du Président du Conseil Général

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

- ❖ Approuve le principe de l'attribution d'un prix d'encouragement à la création du Conseil Général de 1 500 € à un jeune plasticien dans le cadre de l'exposition d'art contemporain Mulhouse 006 ;
- ❖ Désigne les Conseillers Généraux participant au jury :
  - Mme Brigitte Klinkert, - M. Charles Wilhelm, - M. Pierre Schmitt
- ❖ Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur la ligne budgétaire prévue au budget du Département dans le cadre de la DM 1 à savoir "Prix" : fonction 311, nature 6712, chapitre 67 (D 02), enveloppe 84311, pour un montant de 1 500 €.

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions

**Acte certifié exécutoire**  
Réception par le Préfet **10 MAI 2006**  
Publication **12 MAI 2006**  
Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
  
**Ludovic LIONS**

LE PRESIDENT

